

Du 1^{er} jour du mois d'août, an mil huit cent cinquante-un, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE d'un Garçon
 né à la garde le quatrième à Orléans
 heures du matin fils de Mme Marie de Michel Antoine Veran
 profession d' Ouvrier à la garde et de Joseph Antoine Veran
 âge de vingt ans, domicilié à la garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Michel Antoine Veran peu de l'enfant

âge de vingt ans, profession d' Ouvrier
 domicilié à la garde

Premier témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

Second témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

moi, à l'exception du second témoin qui a été absent, au lieu de signer.

Veran

Veran

Veran

Du 1^{er} jour du mois d'août, an mil huit cent cinquante-un, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE d'un Garçon
 né à la garde le quatrième à Orléans
 heures du matin fils de Mme Antoine Veran
 profession d' Ouvrier à la garde et de Joseph Antoine Veran
 âge de vingt ans, domicilié à la garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Antoine Veran peu de l'enfant

âge de vingt ans, profession d' Ouvrier
 domicilié à la garde

Premier témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

Second témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

moi, à l'exception du second témoin qui a été absent, au lieu de signer.

Veran

Veran

Veran

Du 1^{er} jour du mois d'août, an mil huit cent cinquante-un, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE d'un Garçon
 né à la garde le quatrième à Orléans
 heures du matin fils de Mme Antoine Veran
 profession d' Ouvrier à la garde et de Joseph Antoine Veran
 âge de vingt ans, domicilié à la garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Antoine Veran peu de l'enfant

âge de vingt ans, profession d' Ouvrier
 domicilié à la garde

Premier témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

Second témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

moi, à l'exception du second témoin qui a été absent, au lieu de signer.

Du 1^{er} jour du mois d'août, an mil huit cent cinquante-un, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE d'un Garçon
 né à la garde le quatrième à Orléans
 heures du matin fils de Mme Antoine Veran
 profession d' Ouvrier à la garde et de Joseph Antoine Veran
 âge de vingt ans, domicilié à la garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Antoine Veran peu de l'enfant

âge de vingt ans, profession d' Ouvrier
 domicilié à la garde

Premier témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

Second témoin, Mme Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 profession d' Ouvrier domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Antoine Veran à la garde âge de vingt ans
 remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

moi, à l'exception du second témoin qui a été absent, au lieu de signer.

Veran

Veran